

ID: 019-200066744-20240711-20240326-DE



Délibération n°2024-03-26

Réf. Nomenclature « Actes »: 7.5.6

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

# Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) Avenant n°4

Nombre de membres du						
conseil						
En exercice	101					
Présents	51					
Pouvoirs	13					
Votants	64					

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 2 juillet 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Christine Rougerie est nommée secrétaire de séance.

### Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

#### • Élus ayant donné pouvoir :

Badia Maryse	à	Martine Pannetier	Jabiol Monique	à	Dominique Miermont
Calla Tony	à	Philippe Pelat	Mathes Pierre	à	Pierre Chevalier
Cronnier Pierrick	à	Françoise Talvard	Parrain Céline	à	Jean-Pierre Guitard
Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère	Ribeiro Sophie	à	Marilou Padilla-Ratelade
Fiancette Yoann	à	Elisabeth Ventadour	Saugeras Jean- Pierre	à	Anne-Marie Aubessard
Gautier Stéphanie	à	Pierre Coutaud	Valibus Michèle	à	Mady Junisson
Granet Henri	à	Jean-Marc Michelon			

#### • Élus excusés :

Arnaud Gérard; Bauvy Claude; Beynat Audrey; Bézanger Joël; Bivert Frédéric (représenté); Bodeveix Jean-Pierre; Bourzat Michel; Bredèche Robert; Bringoux Jeanine; Briquet Isabelle; Brugère Jeremy; Calonne Vincent; Chapuis Laëtitia; Coulaud Danielle; Delbègue Jean-Pierre; Ecurat Daniel; Faugeron Guy; Gantheil Robert; Gruat Xavier; Jouve Nicolas; Jouve Patrick; Lacrocq Michel; Le Royer Sandrine; Mazière Daniel; Mouty Samuel; Nirelli Catherine; Peyrat Nathalie; Peyraud Serge; Peyraud Stéphane; Picard Nadine; Prabonneau Sylvie; Ratelade François; Repezza Guillaume; Sarfati Laurent; Saugeras Michel (représenté); Simandoux Nelly (représenté); Sivade Alain; Soulefour Marie-Christine; Tur Christophe; Vimon Barbara.

#### Délibération n°2024-03-26

Envoyé en préfecture le 16/07/2024 Reçu en préfecture le 16/07/2024 Publié le



2024 -

ID: 019-200066744-20240711-20240326-DE



Vu le Contrat territorial de relance et de transition écologique pour le territoire de Haute-Corrèze Communauté signé le 2 juillet 2021 ;

Vu l'avenant n°1 du Contrat territorial de relance et de transition écologique pour le territoire de Haute-Corrèze Communauté signé le 9 décembre 2021 ;

Vu l'avenant n°2 du Contrat territorial de relance et de transition écologique pour le territoire de Haute-Corrèze Communauté signé le 20 juin 2022,

Vu l'avenant n°3 du Contrat territorial de relance et de transition écologique pour le territoire de Haute-Corrèze Communauté signé le 27 juin 2023,

Le président explique que par délibération du 1er juillet 2021, il a été approuvé la signature d'un Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) avec l'État.

Ce contrat doit notamment permettre à Haute-Corrèze Communauté ainsi qu'à ses communes membres, au sein de leurs projets de territoire, d'afficher les ambitions de la transition écologique dans leurs priorités. Les actions retenues concourent à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de stratégie nationale bas-carbone, de biodiversité, de plan national d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles.

Le CRTE a vocation à regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'État et les collectivités, comme les contrats de ville, mais aussi les programmes des différents ministères, et leurs partenaires, comme Action cœur de ville, Petites villes de demain ou les contrats de transition écologique.

Le CRTE bénéficie des crédits du Plan de relance dont il incarne la déclinaison territoriale.

Le périmètre de contractualisation est l'intercommunalité.

Concernant les projets identifiés, ce sont les crédits DSIL qui ont été identifiés.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- APPROUVE la proposition d'avenant financier n°4 Année 2024 au Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) conformément au tableau joint en annexe;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°4 correspondant et tout document s'y référant.

A l'unanimité				
Votants	64			
Pour	64			
Contre	0			
Abstention	0			

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 11 juillet 2024

Le Président, Pierre Chevalier